



Département des Pyrénées-Orientales

Arrondissement de Prades

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20240329016 – Convention temporaire d'occupation du domaine public
au parking du stade Paul Coueffec

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2121-1, L 2122-21 et L 2122-22 ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 20210701 en date du 1^{er} juillet 2022 chargeant Monsieur le Maire de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

Considérant que la Commune a été saisie d'une demande d'occupation d'un terrain par la Société KEOLIS – Gep Vidal afin de pouvoir stationner les véhicules de transport en dehors des rotations de dessertes scolaires sur le territoire, dans le cadre du marché détenu par la société pour une durée de 5 ans ;

Considérant que cette demande d'occupation temporaire du domaine public porte également sur l'installation d'un Algeco dont l'objet est de permettre la tenue de réunion et de servir de salle commune aux chauffeurs des véhicules de transport scolaire ;

Décide par délégation du Conseil Municipal, de

Accorder à la Société Kéolis – Gep Vidal représentée par Monsieur Jean-Philippe SALLABERRY, Directeur, le droit d'occuper pour une durée de 5 ans, une partie du terrain nu, d'une superficie de 480 m², partie du parking du stade Paul Coueffec aux fins de permettre le stationnement des véhicules de transport de personnes et ce par la conclusion d'une convention temporaire d'occupation du domaine public.

Fixer le montant de la redevance mensuelle à 780 euros.

Signer la convention temporaire d'occupation du domaine public entre la Commune et la Société KEOLIS – Gep Vidal représentée par Monsieur Jean-Philippe SALLABERRY, Directeur.

Fait à Vinça, le 29 mars 2024.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 066-216602300-20240329-20240329016-DE